



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2025.989
Délégation à Madame Nathalie ADRIAN
Commission de sécurité

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;
- VU les délibérations n° 2020-07-02 et 2020-07-04 portant élection du maire et élection des adjoints au maire en date du 3 juillet 2020 ;
- Considérant les empêchements des Adjoints au Maire ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er – Délégation est donnée à Madame Nathalie ADRIAN, Conseillère Municipale Déléguée, afin de représenter la Ville lors de la visite de la Sous-Commission départementale de sécurité prévue le 12 août 2025 et relative au Golf Club de Rouen Mont-Saint-Aignan.

ARTICLE 2 - Madame Nathalie ADRIAN reçoit délégation afin de signer toutes pièces et documents se rapportant à cette réunion.

ARTICLE 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 31 juillet 2025



Pour le Maire absent,

François VION
Premier Adjoint au Maire

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
la publication et la notification en date du :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250731-2025989-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2025